

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 12 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table of train schedules with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 15 Décembre 1874

Le salut du Pays est dans le rapprochement des conservateurs, et cependant nous avons le regret de dire que les plus récentes nouvelles de Versailles sont moins favorables que les précédentes. Au calme qui se faisait dans les esprits a succédé une nouvelle affirmation des prétentions exclusives. M. Corne, nommé président du centre gauche grâce à l'influence de M. Thiers, a prononcé un discours dans lequel il s'est placé très nettement sur le terrain de la République.

On dit que M. Corne n'a pas été l'interprète du centre gauche tout entier. Cela est vrai, mais devant les menées de M. Thiers, et la pression que le langage de M. Corne exercera, l'intimidation peut retenir et paralyser les hommes faibles et irrésolus qui se sont laissés entraîner dans ce groupe.

Sans doute, les expressions dont se sert M. Corne sont, en la forme, pleines d'un vague désir de conciliation; mais l'opiniâtreté avec laquelle le président du centre gauche maintient les exigences de l'ancien programme du groupe parlementaire, sans tenir compte des avertissements de l'opinion, a été accueillie avec la plus vive joie par les radicaux qui laissent tirer les marrons du feu par leurs naïfs alliés.

En même temps, les députés de l'extrême droite, devenus plus intransigeants que jamais, ne discutent même plus les motifs de leur conduite, et, à ceux des députés de la droite qui tâchent de vaincre leur obstination ils n'ont, comme l'Union, qu'une réponse: « C'est l'ordre du roi! » Le Français raconte à ce sujet qu'un membre du centre droit, connu pour être l'ami personnel de M. le comte de Paris, entendant un député de l'extrême droite invoquer ainsi l'ordre du roi, lui a dit: « Alors, si M. le comte de Chambord venait à mourir, c'est moi qui vous apporterais les ordres du roi, et vous régleriez vos votes d'après mes instructions, comme vous les réglez aujourd'hui d'après celles de M. de la Rochette? » L'histoire ne dit pas ce que le député de l'extrême droite a pu trouver à répondre.

L'Union parlant de la récente lettre de M. le comte de Chambord au député M. de la Rochette, s'exprime de la manière suivante: « M. le comte de Chambord ne peut admettre que les royalistes votent la Constitution du septennat... Nous provoquons ceux qui cherchent à se soustraire au devoir de la fidélité, sans avoir le courage de rompre ouvertement avec le roi, à oser nous infliger un démenti. Nous sommes prêts à la lutte;

si pénible qu'elle soit, nous ne reculerons pas. » Accentuant encore ces paroles, l'Union ajoute: « Restaurer la monarchie et ne jamais rien faire contre elle, tels doivent être et tels sont, en effet, le but et la règle de conduite des royalistes... Nous demandons à la droite une manifestation publique de sa foi royaliste, c'est toute notre réponse aux fauteurs de dissensions. »

On croit rêver, dit un écrivain du Moniteur universel M. Léo Joubert, quand on rencontre de pareilles idées, de pareilles espérances exposées, d'ailleurs, avec conviction. L'extrême droite croit sincèrement que les modérés de la droite et du centre droit sont les auteurs de tout le mal et que, s'ils avaient seulement voulu accepter purement et simplement les ordres de Frohsdorff, M. le comte de Chambord régnerait depuis plus de trois ans sur la France. « J'ai des ordres et je vous les transmets, » écrivait M. de la Rochette à M. de Falloux en janvier 1872.

C'est très-net, et quand on écrit ainsi, on a le droit d'ajouter: « Nous ne voulons plus rien de la Révolution, ni ses idées prétendues modernes, ni son drapeau; » mais en même temps on se fait une singulière idée de l'état de la France, si l'on s'imagine que le pays accepterait dans de telles conditions le rétablissement de la monarchie. Les légitimistes sincères, mais si complètement dans l'erreur, qui proposent cette restauration, ne s'aperçoivent pas qu'ils ne font que pousser la nation vers un autre gouvernement qui n'affiche pas cette horreur pour les résultats de la Révolution, dont plusieurs tiennent profondément au cœur de la France, et qui ne montre pas cette répulsion pour un drapeau que ni l'armée ni le peuple ne sont disposés à abandonner. Le Moniteur universel fait observer avec raison que des institutions constitutionnelles peuvent fermer la porte à l'empire, tandis que les prétentions de l'extrême droite la lui ouvrent. Il est vrai qu'elles l'ouvrent en même temps au radicalisme. Aussi quels sont les partis dont la joie éclata lors de la fameuse lettre du 27 octobre: les impérialistes et les radicaux.

Qu'on ne s'y trompe pas, la dissolution de l'Assemblée est au bout du refus d'organiser le Gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon: En vérité, le centre gauche et l'extrême droite devraient bien comprendre que, le lendemain de la dissolution, ils ne seront rien, absolument rien, devant les urnes électorales.

L'opinion de M. de Bismarck

sur la République.

Parmi les pièces présentées à l'audience du

10 décembre, dans le procès de M. d'Arnim, à Berlin, on remarque une lettre de M. de Balan, tout à fait confidentielle, adressée à M. d'Arnim, en date du 23 novembre 1872.

Il faut lire et relire soigneusement cette pièce, et il faut en même temps la communiquer à tous les citoyens, principalement à ceux qui se laissent tromper par les manœuvres des radicaux. Les habitants de nos campagnes, qui payent lourdement l'impôt, qui donnent à la France le sang de leurs enfants, et qui gagnent si péniblement leur vie comprendront, en connaissant l'opinion de M. de Bismarck, ce qu'ils auraient à espérer de l'établissement définitif de la forme républicaine.

Voici ce document édifiant:

Les déductions qu'il plait à Votre Excellence de tirer du régime gouvernemental actuel de la France ne sont nullement conformes à celles que tire M. le chancelier, qui est d'avis qu'il faut régler avant tout l'indemnité de guerre et les autres stipulations du traité de paix. M. le chancelier pense que l'Allemagne doit laisser les affaires françaises suivre leur cours actuel, ou du moins ne pas s'y opposer par des déductions ou des plans bien arrêtés. Dans certaines conditions données, nous pourrions favoriser les éléments dont l'action est dans notre intérêt; mais nous devons attendre que ces éléments apparaissent et nous abstenir de les exploiter à la manière des conspirateurs. La France monarchiquement constituée sera pour nous un danger bien plus grand que celui que le contact des institutions républicaines pourrait faire surgir. Le spectacle que ces institutions nous présentent est plutôt fait pour servir d'épouvantail. Avec les légitimistes surtout, nous ne pouvons pas marcher d'accord; ils seront toujours papalins. Tant que nous serons en guerre avec la curie, guerre dont il est difficile de prévoir la fin, nous ne pourrions pas favoriser l'élément légitimiste. L'idée que toute autre forme de gouvernement en France que la forme républicaine serait inacceptable pour nous est une idée qui va un peu trop loin et ne sera que difficilement défendue par la presse que nous inspirons. Mais il ne faut pas non plus oublier que si nous prenions parti pour une autre forme de gouvernement, nous reculerions ainsi toute la haine de nos ennemis. Par là nous mettrions la France dans la possibilité de trouver des alliances, qu'elle ne peut pas trouver dans sa situation actuelle.

M. le chancelier trouve que c'est la faute ordinaire de la politique allemande de se préparer trop tôt à des événements qui pourraient se produire dans un sens déterminé.

Signé: DE BALAN.

La lettre suivante de M. de Bismarck, également lue dans le procès, est non moins édifiante:

Je considère comme probable que le paiement de l'indemnité de guerre aura lieu, si M. Thiers reste au pouvoir, ou si les affaires gouvernementales suivent du moins un cours régulier et normal. Je crains, au contraire, que nous ne soyons de nouveau forcés de tirer l'épée pour obtenir ce qui nous est dû, si, par suite de violents bouleversements, une République était créée et qu'il arrivât au pouvoir

des hommes d'une autre catégorie. C'est à cause de cette éventualité qu'il est de notre intérêt de ne pas affaiblir nous-mêmes le gouvernement actuel et de ne pas contribuer à sa chute. Il en serait autrement, si l'un des prétendants monarchiques s'emparait du pouvoir. Les puissances nous invitent amicalement à faire à la monarchie, au point de vue du paiement des milliards, des concessions que nous avons refusées à la République. Notre devoir n'est certainement pas de rendre la France puissante en consolidant sa situation intérieure et en lui procurant la possibilité de conclure des alliances avec les puissances qui sont jusqu'à présent amies de l'Allemagne. L'inimitié de la France nous oblige de désirer que ce pays soit faible. Tant que la France n'aura pas d'alliés, elle ne sera pas dangereuse pour nous. D'un autre côté, je ne puis pas conseiller à l'empereur de favoriser la monarchie en France, parce que ce serait renforcer l'ultramontanisme qui est notre ennemi.

M. de Bismarck, M. Gladstone et M. Challemeil-Lacour.

On écrit de Paris à la Gazette d'Augsbourg:

Ce ne serait pas un mince événement, mais bien un événement européen, si M. Challemeil-Lacour désarçonnait Mgr Dupanloup.

Suit un exposé du plan des « Jésuites » dans la campagne pour la liberté de l'enseignement supérieur, plan dont Mgr Dupanloup, dit le correspondant de la Gazette d'Augsbourg, est l'agent principal.

M. Challemeil-Lacour, fondateur de la République française et directeur du feuilleton scientifique (sic) de ce journal, était naturellement appelé à dévoiler les dangers que ce plan ferait courir à l'Etat, à l'intérieur et à l'extérieur; et c'est ce qu'il a fait d'une manière pour ainsi dire palpable, avec une éloquence d'homme d'Etat sous l'impression de laquelle est encore la coalition versaillaise. Il s'est placé avec une hardiesse, qui a déconcerté les Versaillais, au point de vue du prince de Bismarck et de M. Gladstone, au point de vue de la défense politique et sociale contre l'ultramontanisme... M. Challemeil-Lacour a réussi à compromettre, même auprès d'une partie notable du centre droit, le plan de Mgr Dupanloup... M. Challemeil-Lacour, avec Bismarck et Gladstone, vient, comme dit le proverbe allemand, de peindre sur la muraille un diable que les Versaillais ne perdront pas sitôt de vue.

Le comte Jaubert, un orléaniste, qui avait donné son nom pour la présentation du plan jésuitique Dupanloup-Broglié, est décédé au moment de cette apparition diabolique: Bismarck, Gladstone et Challemeil-Lacour. Effacer ce Mané Théocel Phares de la muraille, c'est ce que tâche de faire le duc de Broglie...

Nous n'avons rien de mieux à faire, pour donner à réfléchir à certains approbateurs de M. Challemeil-Lacour, que de citer cette correspondance de la Gazette d'Augsbourg.

Un journal de Cahors, qui nous fait ce reproche singulier de ne pas avoir des opinions politiques assez tranchées dans ce temps de divisions malheureuses et trop nombreuses, par-

tage l'admiration de la *Gazette d'Augsbourg* pour M. Challemel-Lacour. Il déclarait jeudi dernier, que M. Challemel-Lacour avait prononcé un discours magnifique, et il regretta de ne pouvoir analyser ce monument politique, philosophique et littéraire. Il ajoutait, qu'il fallait le lire avec soin pour en connaître toutes les beautés, pour se pénétrer de toutes les vérités qui en ressortent.

Nous sommes convaincus que ce journal, maintenant qu'il doit connaître les sympathies allemandes pour la politique de M. Challemel-Lacour, modérera son enthousiasme, et reviendra à une meilleure appréciation des intérêts français.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 13 décembre 1874.

Deux documents importants, dont il a été donné hier lecture au tribunal de Berlin, produisent ici une grande sensation. Ce sont : 1° une lettre confidentielle de M. de Balan au comte d'Arnim, datée de novembre 1872, et 2° une lettre de M. de Bismarck du 20 décembre suivant. Ces deux pièces expliquent toute la politique de M. de Bismarck vis-à-vis de la France depuis nos défaites. En résumé, le chancelier fédéral désire le maintien du régime actuel parce que la France ne peut pas, sous ce régime, trouver des alliés et qu'elle ne sera pas dangereuse pour l'Allemagne tant qu'elle n'aura pas d'alliés, tandis qu'il pourrait en être autrement si un des prétendants monarchiques arrivait au pouvoir. M. de Bismarck prévoit même le cas où les puissances lui feraient alors des représentations amicales au sujet du paiement des milliards et l'obligeraient à faire des concessions qu'il a refusées à la République.

Ces déclarations significatives provoquent naturellement une vive satisfaction dans les groupes monarchiques. Contribueront-elles à ramener l'union? Voilà ce dont il est au moins permis de douter, et voilà sans doute pourquoi les républicains paraissent assez médiocrement émus des commentaires peu flatteurs pour eux par lesquels M. de Bismarck soulignait, dans ses dépêches secrètes, son attitude bienveillante à l'égard du régime en vigueur en France.

La commission de l'armée a continué ses conférences avec le ministre de la guerre. Elle a entendu aussi le général de Rivière, directeur du génie au ministère de la guerre, qui accompagnait le général de Cissey. Le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, assiste aux délibérations de la commission.

Les nominations des maires qui paraissent à l'Officiel sont faites pour remplacer les maires démissionnaires à la suite des élections municipales. Ces nominations seront peu nombreuses, 15 à 18 maires ayant seulement démissionné.

Une réunion de l'appel au peuple a eu lieu ce matin. Elle a renouvelé son bureau. M. André (de la Charente), a été nommé président; M. Arthur Legrand, secrétaire, M. Ganivet, questeur. La réunion a discuté la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Elle a décidé de voter le principe de la liberté de l'enseignement. Pour la collation des grades, elle adopte un jury mixte, destiné à sauvegarder les intérêts de l'Etat avec ceux des Universités libres.

La commission pour la liberté de l'enseignement supérieur, s'est également réunie aujourd'hui. Elle a discuté tous les amendements présentés jusqu'à l'article 11. Elle n'en a adopté aucun et a décidé de demander la discussion en deuxième délibération pour jeudi. La commission n'a par abordé aujourd'hui la question relative à la collation des grades.

M. le duc Decazes a passé l'après-midi à Paris où il a dû avoir une entrevue avec l'ambassadeur d'Espagne.

Il est inexact qu'une ordonnance de non-lieu ait été rendue sur l'affaire du comité de comptabilité de l'appel au peuple. Aucune décision n'a été prise jusqu'à présent.

L'Académie des sciences morales et politiques a élu aujourd'hui M. Léon Say membre libre en remplacement de M. Dubois.

On assure que toutes les élections législatives complémentaires auront lieu le 9 février.

Informations

M. Delahaye, juge d'instruction, a terminé jeudi soir l'examen de l'affaire du comité de l'appel au peuple. Les derniers témoins entendus ont été le général Fleury et M. Piétri.

On s'occupe beaucoup dans les cercles politiques d'un mémoire mentionné parmi les pièces qui figurent au procès d'Arnim, sous ce titre : 27 janvier 1872, conversation avec le général Fleury. A tort ou à raison, on attache une importance extrême à ce document.

Le Journal officiel publie un rapport du ministère de la guerre et un décret du président de la République, instituant des écoles de sous-officiers.

C'est là une mesure excellente, qui produira dans l'armée une salutaire impression : depuis longtemps, en effet, tous les hommes spéciaux se plaignent de l'insuffisance de nos cadres et du peu d'instruction des officiers qui sortent du rang. Pour élever le niveau de ces braves et vigoureux sujets, qui sont promus après sept ou huit années d'abnégation et de dévouement, le ministre prend le parti que conseillent à la fois la logique et l'expérience.

« Nul sous-officier, à l'avenir, ne pourra obtenir l'épaulette s'il ne sort des écoles d'instruction, et s'il ne justifie, par la possession d'un certificat d'aptitude, qu'il en a suivi les cours avec fruit. »

Malheureusement la phrase suivante apporte un regrettable correctif :

« Il ne sera fait d'exception à cette disposition de principe que pour des cas spéciaux, tels que action d'éclat, services hors ligne et qui seraient, d'ailleurs, justifiés par des rapports particuliers. »

Cette disposition sera unanimement blâmée. Certes, il est juste que les actions d'éclat et les services hors ligne soient récompensés, mais la Légion d'honneur suffit dans ce cas ; le grade doit être donné exclusivement au mérite. Le sous-officier qui prend un drapeau à l'ennemi peut être un très médiocre officier.

Il semble qu'au lieu de ces derniers mots, beaucoup trop vagues : « justifiés par des rapports spéciaux », il suffirait d'adopter cette proposition : « pourvu que la capacité soit attestée par des rapports spéciaux », pour placer la mesure prise par le ministre à l'abri de tout reproche.

Le procès du comte d'Arnim a commencé à Berlin. Les avocats de l'accusé ont décliné la compétence du tribunal ; mais leur protestation a été repoussée et les débats ont commencé. On a lu le résumé de l'acte d'accusation que nous a transmis le télégraphe. Les délits reprochés au comte d'Arnim sont : 1° d'avoir fait disparaître avec préméditation des papiers qui lui avaient été confiés officiellement ; 2° de s'être approprié illégalement des objets qu'il avait reçus en sa qualité de fonctionnaire. Le ministère public s'est réservé de requérir le huis clos lorsqu'il le jugerait convenable ; il restera donc sans doute, même après le jugement, bien des points mystérieux dans cette grave affaire qui passionne en ce moment toute l'Europe.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La Chambre a discuté en première lecture, le projet de loi présenté par M. de Pressensé sur la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux ; 477 voix contre 167 sur 644 votants se sont prononcées en faveur d'une seconde délibération.

MM. Alfred Giraud, Jean Brunet et Chesnelong ont combattu le projet ; MM. de Pressensé et Bardoux l'ont défendu avec ardeur.

L'adoption en première lecture ne préjuge donc rien. Dans l'intérêt même du projet de loi sur l'enseignement supérieur, déjà discuté également en première lecture, un grand nombre de députés ont pensé qu'il était bon de ne pas repousser, presque sans débat la proposition de M. de Pressensé.

Quant à la loi elle-même, l'Assemblée doit entrer dans des détails importants à régler, afin que la liberté de réunion pour la célébration d'un culte religieux ne dégénère pas en liberté de réunion pour propagande politique. Ce n

sera que plus tard, dans des délibérations suivantes, qu'on pourra s'occuper utilement de ces points délicats.

Toutes les précautions doivent être prises pour que, sous prétexte de liberté, on n'essaie pas de noier aux véritables intérêts religieux.

Chronique locale

et méridionale.

On lit dans Paris-Journal :

« C'est à tort que l'on a annoncé que le maréchal Canrobert avait décliné la candidature qu'on lui avait offerte dans le Lot ; l'honorable Maréchal n'a encore pris aucune résolution. »

Les députés du Lot ont voté ainsi qu'il suit, sur la proposition de M. de Pressensé :

Pour passer à la 2^e lecture : M. Pagès Duport.

Contre : MM. Limayrac, le comte Joachim Murat, de Valon.

Le nouveau conseil municipal a été installé dimanche soir par M. le maire. Dans cette première séance trois commissions importantes ont été nommées : celle des finances, des travaux publics et du casernement.

BOUCHERIE.

L'arrêté municipal en date du 14 novembre 1864 porte que les bouchers ne pourront introduire dans les pesées de la viande que les os faisant partie intégrante du morceau réclamé par l'acheteur. Ces os décharnés et autres parties sèches ne pourront être vendus que séparément et de gré à gré. (Art. 1^{er}.)

Dans les boutiques et étaux comme aussi sur les bancs des marchands qui vendent sur la voie publique, la viande disposée pour la vente sera divisée en trois catégories distinctes et séparées les unes des autres, d'une manière ostensible, avec l'indication des catégories auxquelles les morceaux appartiennent.

Chaque jour, avant de commencer la vente, chaque boucher devra fixer le prix auquel il vendra le kilogramme de viande et de chaque catégorie. Cette fixation sera obligatoire pour toute la journée. Cette fixation de prix ne sera pas applicable aux filets détachés de viande de bœuf, de vache, de taureau, ni aux ris de veau et aux rognons de mouton.

Tout consommateur aura le droit de se faire délivrer dans chaque catégorie, exposée en vente, et aux prix indiqués le poids qu'il demandera, sauf cependant une tolérance de 100 grammes en plus ou en moins, pouvant résulter de la division des morceaux, mais il ne paiera dans tous les cas, que le poids qui lui sera livré. (Art. 4.)

L'Orphéon de Cahors se réunira, en Assemblée générale, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 20 décembre prochain, à 2 heures après-midi. MM. les membres patrons sont invités à assister à cette réunion dans laquelle seront présentés les comptes de fin d'année 1874.

On nous écrit de Catus :

Le 11 décembre, la Société des secours mutuels de Catus, a fait célébrer une messe pour le repos de l'âme de ses membres et des bienfaiteurs de la Société, décédés. — La cérémonie s'est accomplie au milieu d'une nombreuse assistance. — La messe a été chantée en musique avec un ensemble remarquable, par les membres de la Société, et une quête fructueuse a été faite par le plus sympathique de nos fonctionnaires. — A la fin de l'office, M. l'abbé Veysières, dont la ferveur n'a d'égale que sa charité, a pris la parole.

Le jeune et pieux abbé s'est attaché à faire ressortir ce que la charité chrétienne a de sublime en ce que ses secours ne se bornaient pas aux besoins matériels de la vie, qu'ils étaient toujours accompagnés des consolations de l'âme ; puisqu'elle ne considérait pas sa mission comme terminée par notre mort et qu'elle continuait son œuvre au-delà de la tombe par le souvenir et la prière.

A la sortie de l'église, le cortège s'est rendu

dans une des salles de la Mairie, où, M. Alinat, président de la Société, dont le zèle et le dévouement sont une des causes de sa prospérité, a félicité ses coopérateurs sur leur bon vouloir, et a remercié avec une profonde effusion les bienfaiteurs de la corporation et leur a annoncé en même temps que leur bienfaisance serait de nouveau mise à l'épreuve par un projet dont M. le Maire de Catus allait les entretenir.

En effet, M. le Maire prend la parole, et après avoir constaté l'état prospère de la Société, propose que l'œuvre soit complétée par une caisse de secours à la vieillesse. Il voit la chose possible, d'abord, par l'encaisse considérable de la Société, et par le concours que le Gouvernement prête à ce genre d'institutions. — Il promet, d'ailleurs, au projet, son appui privé et officiel. — La proposition est accueillie par l'Assemblée avec la plus grande faveur.

Finalement, le médecin de la Société fait ressortir en d'excellents termes tout ce que peut faire de bien la concorde et la fraternité. Il promet à la Société la continuation de son zèle et de son dévouement auxquels, du reste, tout le monde rend justice.

A ce moment, la réunion s'est séparée, heureuse d'avoir passé quelques instants sous l'impression de généreux et pieux sentiments, si rares, par notre temps troublé et si féconds en tempêtes.

On nous écrit d'Aynac :

On me communique, à l'instant, un article du *Réformateur*, signé : Elie Castagné, dans lequel ce dernier prétend que le conseil municipal d'Aynac est composé de neuf républicains et de trois conservateurs.

Je suis persuadé, et je vous serais obligé de vouloir bien insérer ma lettre dans votre estimable journal, qu'Elie Castagné fait erreur ; il aurait été plus près de la vérité, selon moi, en disant que le Conseil se compose de neuf conservateurs et de trois républicains.

Agréer, etc.

L'adjoint d'Aynac, deuxième conseiller, GLANES.

Un attentat horrible a été commis lundi soir aux mines de Campagnac, près Cransac. Voici le récit qu'en fait le *Journal de Villefranche* :

« Vers les six heures du soir, au moment de la sortie des ouvriers, un certain nombre de ces derniers, vingt ou trente, se sont jetés, à la faveur de l'obscurité, sur un garde surveillant, M. Parckin, et ont cherché à l'assommer. Les assassins ont frappé leur victime avec des lampes de mineurs, avec des pierres, et sans qu'il lui fût possible de se défendre. Doué d'une grande énergie, M. Parckin, malgré ses premières blessures, parvint cependant à se relever et à sortir un instant des mains de ses bourreaux. L'un de ces forcenés, s'approchant alors, lui brisa une bouteille sur le crâne. Cette fois, M. Parckin perdit connaissance ; il s'affaissa et roula dans un ravin où les ouvriers continuèrent à lui jeter des pierres, et où il serait certainement mort, sans l'énergie d'un mineur nommé Marty, qui le prit dans ses bras et déclara énergiquement qu'il le plaçait sous sa protection. Devant cette attitude, les lâches assassins se dispersèrent, et Marty, en compagnie d'un autre camarade, put transporter le malheureux M. Parckin chez lui, et le remettre à sa famille qui est dans les larmes.

« Dès que la nouvelle de cet odieux attentat fut parvenue à Villefranche, M. Lacaze, substitut de M. le procureur de la République, et M. le juge d'instruction se sont transportés sur les lieux. A leur arrivée à Cransac, le brave commissaire de police, M. Boissière, dont tout le monde connaît le dévouement et l'énergie, avait déjà arrêté trois des coupables. A la suite de l'instruction qui a été immédiatement commencée, trois autres individus ont été retenus.

« Le bruit ayant couru dans la soirée de mardi, qu'un certain nombre d'ouvriers voulaient délivrer les prisonniers, M. le sous-préfet, accompagné de M. le capitaine de gendarmerie, s'est aussi rendu à Cransac. Mais heureusement la tranquillité n'a pas été troublée, et grâce à l'attitude résolue des magistrats, la justice a pu continuer à accomplir son œuvre. Mercredi soir les prévenus, sous bonne escorte, ont été conduits au chemin de fer, et actuellement ils sont dans la prison de Villefranche.

« L'autorité d'ailleurs avait pris de promptes dispositions, et toute tentative de désordre aurait été énergiquement réprimée.

« Le malheureux M. Parckin a un bras et une jambe cassés ; sa tête et son corps sont couverts de meurtrissures et de contusions. »

LE PÉTROLE. — AFFREUX ACCIDENT.

Les journaux de la Nièvre rapportent qu'un affreux accident est arrivé vendredi soir, entre 5 et 6 heures, à Vandenesse, canton de Moulins-Engilbert. Une servante du sieur Boudoux, épicière, s'étant rendue à la cave pour tirer de pétrole d'une bonbonne, celle-ci a pris feu, et la servante avait eu à peine le temps de se sauver que le liquide enflammé inondait la cave. Les habitants du village sont accourus en toute hâte pour porter secours, sous la direction de M. Bonneau du Martray, maire de Vandenesse. Un grand nombre de personnes se trouvaient dans la cour de la maison et sur l'escalier de la cave, jetant de la terre sur le feu, lorsqu'une autre bonbonne de pétrole renfermée dans la cave a fait explosion.

Le feu du pétrole a été projeté avec violence sur tous les braves gens qui faisaient ainsi preuve du plus courageux dévouement. Vingt et un ont été atteints par les éclats de la bonbonne ou le pétrole, quatorze sont très grièvement blessés, trois laissent peu d'espoir de guérison.

D'après un témoin oculaire la foudre n'aurait pas produit de plus étranges et de plus effrayants effets. Ainsi, telle personne a été atteinte par les flammes alors que ses voisins de droite et de gauche n'ont eu aucun mal; telle autre a été horriblement brûlée à différentes parties du corps tandis que son visage et ses vêtements ne portent aucune trace de feu; une autre enfin, qui a été grièvement blessée et dont l'état inspirait les plus vives inquiétudes, a eu avec l'instantanéité de l'éclair, ses vêtements consumés et complètement carbonisés.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 17 décembre 1874.

Représentation extraordinaire :

LES INFAMES

Comédie en cinq actes par M. LÉON VALÉRY, précédée de quelques aperçus littéraires sur le théâtre moderne, par l'auteur des *Infâmes*.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 décembre 1874.

Naissances.

Soulié (Eugénie), rue Vayrols. — Lala (Lucie), faubourg Cabessut. — Ballet (Catherine-Marie), rue du Château. — Boujou (Lucie), place au Bois. — Pélissier (Jean-Frédéric-Henri), rue du four Ste-Barbe. — Cassan (Baptiste), à St-Henri.

Mariages.

Cocula (Jean-René) et Minihot (Marie).

Décès.

Deilles (Marianne), 63 ans, rue Donzelle. — Massip (Jean), 4 an, Boulevard sud. — Perboire (Marie), 38 ans, place Clément-Marot. — Contias (Eugénie-Ambroise), 37 ans, hospice. — Combelles (Rose), 62 ans, rue Boulevard. — Boudousquie (Honoré-Léon), 72 ans, Boulevard sud. — Cavaille (Guillaume), propriétaire, 70 ans, rue du Château. — Salinié (Joseph), cordonnier, 46 ans, rue du four Ste-Catherine.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Bulletin Vinicole

Bercy et l'Entrepôt accusent un courant d'affaires satisfaisant, il concorde, ainsi que nous l'avons fait remarquer, avec le mouvement ascensionnel des entrées dans Paris. Cela est de bon augure et vaut toujours mieux que les redoublements d'activité dus à la spéculation seule, et qui sont ordinairement suivis de périodes de calme absolu, quand ils n'aboutissent pas à des liquidations pénibles.

Nous sommes heureux d'avoir aussi à constater un certain entrain de la part du commerce en gros, à se munir convenablement en vue des besoins de la consommation croissante et des demandes du Nord et de l'Étranger. Pour peu que la production s'y prête, et si la confiance renaissante n'est pas effarouchée par quelque événement imprévu, nous croyons pouvoir annoncer une bonne saison commerciale d'hiver.

Les circonstances matérielles sont aussi favorables que possible. Une récolte abondante en céréales, grande moyenne en vins, est venue ajouter un nouvel élément de prospérité à celui que procurent l'accalmie des passions politiques, la tranquillité générale et la confiance qui en est la suite. Il est certain que, lorsque la terre donne abondamment tous ses fruits, il

se fait naturellement comme une réserve de richesses, représentée par l'amas des denrées alimentaires et des matières premières de l'industrie, et que cette réserve, à moins de circonstances extraordinaires, assure l'aisance du pays pour plus d'une année, quelquefois pour deux ans et plus. Et l'aisance, c'est la consommation croissante de toutes choses, c'est la prospérité du commerce et de l'industrie; c'est, par conséquent, la création de richesses nouvelles; car, dans le monde économique, tout se tient.

Périgueux, 12 décembre.

Les acheteurs se tiennent toujours sur la réserve; tout au plus si on peut signaler quelques ventes peu importantes avec un fléchissement de quelques francs par hectolitre.

On peut juger dès aujourd'hui de la qualité générale des vins rouges en Périgord. Il y en a beaucoup de bien réussis qui ne laissent rien à désirer, pour la finesse, le bon goût et la beauté; mais il y en a aussi une grande quantité, qui sont si mal réussis, qui ne trouveront d'acquéreurs qu'à des prix excessivement bas et pour être consommés sur place. Ceux-ci sont généralement entre les mains des petits propriétaires qui, pour s'en débarrasser, les livrent au prix de 30 à 32 fr. la barrique bordelaise de 225 litres, pris en chai et au comptant.

Nos vins blancs ont perdu leur verdedor sous l'influence des premiers froids; ils sont par suite mieux appréciés, et on peut augurer dès aujourd'hui d'une meilleure qualité que celle qu'on leur accordait au début.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 11 décembre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.377	2.157	1.42 à 1.88
Vaches.	825	710	1.10 à 1.72
Taureaux.	96	80	1.03 à 1.35
Veaux.	742	722	1.40 à 2.10
Moutons.	13.713	13.418	1.05 à 1.72
Porcs gras.	3.867	3.830	1.24 à 1.40

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot.

On nous écrit de Versailles, à la date d'hier soir, que la dépêche de M. de Bismarck à M. d'Arnim, en date du 20 décembre 1872, produit une immense émotion. L'établissement de la forme républicaine, en France, perd une grande partie du terrain que les divisions du parti conservateur lui faisaient gagner. Il n'est bruit, à l'Assemblée comme dans tous les cercles et sur tous les points de Paris, que du désir manifesté hautement par M. de Bismarck de voir la République se constituer en France, pour assurer ainsi la suprématie de l'Allemagne. Les amis de M. Thiers sont consternés.

Nous publierons dans notre prochain numéro la dépêche de M. de Bismarck *intégralement*.

Le *Journal de Paris* résume ainsi la fameuse dépêche :

Le chancelier de l'empire d'Allemagne désire ardemment l'établissement de la République en France : 1° Parce que la République ne trouvera pas d'alliés en Europe; 2° Parce que le spectacle des institutions républicaines servira d'épouvantail aux populations allemandes. C'est bon à savoir.

De nouveaux documents diplomatiques nous parviennent au moment de mettre sous presse. Les journaux et les correspondances de Paris en sont pleines. Nous en reproduirons dans notre prochain numéro les passages les plus significatifs. Il n'est pas douteux que l'émotion causée par les premières publications va grandir de jour en jour. Les révélations du procès d'Arnim éclaireront d'un jour nouveau la situation de la France et de l'Europe.

Bourse de Paris

Paris, 15 décembre 1874.

Rente 3 p. %	62.35
— 4 1/2 p. %	89.03
— 5 p. %	98.97

PÊCHE ET CHASSE

VIE A LA CAMPAGNE — JOURNAL DES CHASSEURS

LA CHASSE ILLUSTRÉE (7^e ANNÉE)

RÉOUVERTURE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

EXERCICE 1874-75

Le moment est revenu de reprendre son journal de chasse et de pêche; et l'on sait qu'en France, ce journal est unique. C'est la *Chasse illustrée*, qui a réuni dans son cadre les autres recueils de ce genre. Son prix est le moindre des journaux illustrés, quoique ses gravures soient réputées belles entre toutes. A la fin de chaque année, ses numéros hebdomadaires forment un admirable volume de salon : plus de 600 pages d'impression et 200 dessins, vignettes, planches, etc. L'œuvre a trouvé bon accueil dans toutes les meilleures familles.

Prix : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr. — Un numéro est envoyé gratis comme spécimen.

En ce moment la *Chasse illustrée* publie une délicieuse nouvelle :

Les derniers Pêchés du chevalier de Vaucela

Par M. le marquis de CHERVILLE.

Un exemplaire complet de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sera donné aux abonnés nouveaux avant le 4^e septembre.

VIENT DE PARAITRE

L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE

POUR 1874-75

AVEC LE CARNET DU CHASSEUR

Grand in-8°. Près de 100 gravures, vignettes, fleurons, etc.

Prix à nos bureaux, 56, rue Jacob, à Paris : 1 fr.; par la poste : 1 fr. 25.

Adresser les demandes à M. Alfred Firmin-Didot, directeur de la *Chasse illustrée*, 56, rue Jacob, à Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1658. — 12 Décembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Philibert Audebrand. — Nos gravures : — Nana-Sahib; — La mortalité des nourrissons en France; — Le livre sérieux; — Une tempête de neige sur le Saint-Gothard; — La Haine, drame de M. Sardou, au théâtre de la Gaîté. — Ain-Madhi et Lambessa. — Hyotoko, nouvelle japonnaise, par M. Peyremal (suite). — Revue financière de la semaine. — Les Tréâtres. — Faits divers. — Coupe offerte à M. Raoul Duval par la Société havraise de tir.

Gravures : La capture de Nana-Sahib. — La mortalité des enfants en bas âge : — Aspect intérieur de la maison d'une gardeuse d'enfants dans la Beauce; — Nourrisson étouffé par un chat; — Nourrisson brûlé vif; — Une nourrice; — La source minérale; — Un meneur; — Nourrisson dévoré par un porc; — Epilogue. — L'ouragan du 17 novembre au Saint-Gothard. — Le livre sérieux, tableau de M. A. Toulmonche. — Théâtre de la Gaîté : la Haine, (3^e acte, 2^e tableau). — Ain-Madhi : porte de la forteresse; — Entrée de la mosquée; — Vue générale — Lambessa : ruine de l'arc-de-triomphe romain. — La Comédie de notre temps, par Bertall. — Coupe en argent offerte à M. R. Duval par la Société havraise de tir. — Echecs. — Rébus.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et Notices.

Delesse : Carte agricole de la France. — Ch. Weyprecht et J. Payer : Expédition austro-hongroise au pôle nord de 1872 à 1874 (avec deux cartes dans le texte). — Henry Harrisse : Les Historie.

II. — Comptes rendus d'ouvrages

Auguste Himly : Eudoxe de Cyzique et le périple de l'Afrique dans l'antiquité, par Paul Gaffarel. — Henri Duveyrier : Inscriptions romaines de Vence (Alpes-Maritimes), par Jules René Bourguignat.

III. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

L. Burthe : Mines de soufre dans l'Etat de Louisiane. Extrait d'une lettre à M. Delesse. — Gorceix : Voyage dans la province de Rio-Grande du Sud. Extrait d'une lettre à M. Delesse.

IV. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances. — Ouvrages offerts à la Société.

Carte.

Delesse : Carte agricole de la France.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

Sommaire du n° 80. — 12 décembre 1874.

Les couleurs de l'aniline, à propos de l'explosion de Saint-Denis, par G. Tissandier. — Le Guano, par Milne Edwards. — Les limules, par H. de la Blanchère. — Les cottages aux Etats-Unis, par H. Blerzy. — La parallaxe du soleil, par C. Flammarion. — Sauvetage des navires submergés. — L'expédition autrichienne au pôle nord, par Payer. Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Les geckotiens d'Australie, par le Dr E. Sauvage.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M^{lle} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{er} édit : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 24 (12 DÉCEMBRE 1874).

La mesure des sensations par M. Th. Ribot. — Histoire du costume en France d'après M. J. Quicherat. — Séances générales de l'Association britannique pour l'avancement des sciences à la session de Belfast — La théorie tellurique de la dissémination du choléra, par M. Max de Pettenkofer. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Bulletin des publications nouvelles.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 24 (12 DÉCEMBRE 1874).

La semaine politique. — Le projet de loi sur les cadres de l'armée, par M. Louis Jezierski. — Séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques; discours de M. Ch. Lévêque, président. — M. Garcin de Tassy et les Hindous, par M. Léon Cahun. — Pensées de M. Arnould Frémy, par M. Eugène Despois. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X. — Bulletin des cours.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

AVIS

M. PRAYSSAC, notaire à DURAVEL (Lot), désire trouver un successeur. Toutes les facilités seront accordées.

Annonces

ÉTRENNES

DU PARIS-JOURNAL

Paris-Journal multiplie les primes qu'il ne cesse d'offrir à ses abonnés :

Voici celles qu'il met à la disposition de ses souscripteurs, à l'occasion de ses **Étrennes 1875** :

1^{re} Combinaison

Pour rien : Une MONTRE A REMONTOIR, bronze alluminium doré, ou bien une petite PENDULE-RÉVEIL, en vernis-or, à sujet d'un modèle très élégant et inédit.

2^e Combinaison

Pour 15 fr. : Une MONTRE EN VERMEIL, à Secondes, 18 lignes, huit trous en rubis ; ou bien une belle PENDULE, style Renaissance, mouvement à jour, en cuivre vernis-or ou argentée.

3^e Combinaison

Pour 32 fr. : Une MONTRE DE DAME EN OR, boîte en or fin contrôlé, échappement à cylindre, huit trous en rubis, diamètre 13 et 14 lignes ; ou bien pour 35 fr., une MONTRE D'HOMME EN OR, exactement pareille à la précédente, dont elle ne diffère que par le diamètre, qui est de 17 lignes.

Pour avoir droit à l'une de ces combinaisons, il suffit de prendre un abonnement de 64 fr., et de payer un semestre en souscrivant. Les montres sont expédiées franco, et les pendules aux frais du destinataire.

Les montres sont fournies par la maison

N. HAAS, boulevard Sébastopol, 141 (et non 104), et les pendules par la maison FARCOT. Les unes et les autres sont livrées repassées et garanties pendant deux ans.

Ecrire à M. Bourget, 9, rue d'Aboukir, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,311. — Versant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traité sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE,

Cure n° 78,374.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de qua re-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a

rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Nerveuses-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 3.

Texte : Dans les couvents du moyen-âge, le Moine imagier. — Singes à formes humaines, le Gorille

(fin). — Fouilles de Troies, M. Schliemann. — Le Buste voilé (suite). — Les chemins de fer, wagons-salons, wagons-lits. — L'Inde des Rajahs, Elisabeth de Bourbon.

Gravures : Le Moine imagier. — La chasse du Gorille. — Fouilles de Troies (3 gravures). — wagons-salons. — wagons-lits. — Elisabeth de Bourbon.

Bureaux : M. Ponchaud, 36, rue Monge, à Paris. Abonnement : Six mois, 15 fr. ; un an, 25 fr.

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte, en date du vingt-deux novembre mil huit cent soixante-quatorze, passé devant nous, Maire de la Laroque-des-Arcs, le sieur Austruy (Jean), a cédé, pour le service du chemin d'intérêt commun, numéro 52, (traverse de Laroque), quatorze mètres carrés de sol de maison, moyennant la somme de six cents francs, ci. 600 fr.

Laroque, le douze décembre mil huit cent soixante-quatorze.

Le Maire,

CLARY.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LA FRANCE

JOURNAL DU MATIN. — DIRECTION POLITIQUE : ÉMILE DE GIRARDIN

La France ne donne pas de primes, mais son prix d'abonnement est réduit en conséquence.

Bureaux : Paris, rue du Faubourg-Montmartre, n° 10

PARIS
10 CENTIMES
dans tous les kiosques
10 FR. PAR TRIMESTRE

DÉPARTEMENTS
15 CENTIMES
dans toutes les gares
42 FR. PAR TRIMESTRE

Grand Établissement de Photographie

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

Médaille de bronze
PHOTOGRAPHIES
en tous genres et de toutes grandeurs.

G. KOLB

Médaille d'argent
PORTRAITS
après décès.

ci-devant à Strasbourg, rue des Hellebardes

AGRANDISSEMENT
REPRODUCTION,
Vues et Monuments.

SPECIALITÉ
pour
Grecques et Mosaïques

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

de l'Abbaye de Fécamp (France)

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère. Afin de mettre les consommateurs, soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.



Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.)
Dépôts à Cahors : chez M. Lutz, confiseur ; M. Guiraud, confiseur.

A VENDRE

Pour cause de Départ prochain,

LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

CALMETTE, FILS

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés. Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître LES VIGNOBLES

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-oyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise ; il est visible tous les jours.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boni. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSMANN
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Lol du 14 Novem- bre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 13 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINGENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}. Havre, chez M. E. FIGUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C^{ie}. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fouraitores pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; alons et devant d'autel brodé or.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.
9, rue de la Paix. — Paris.